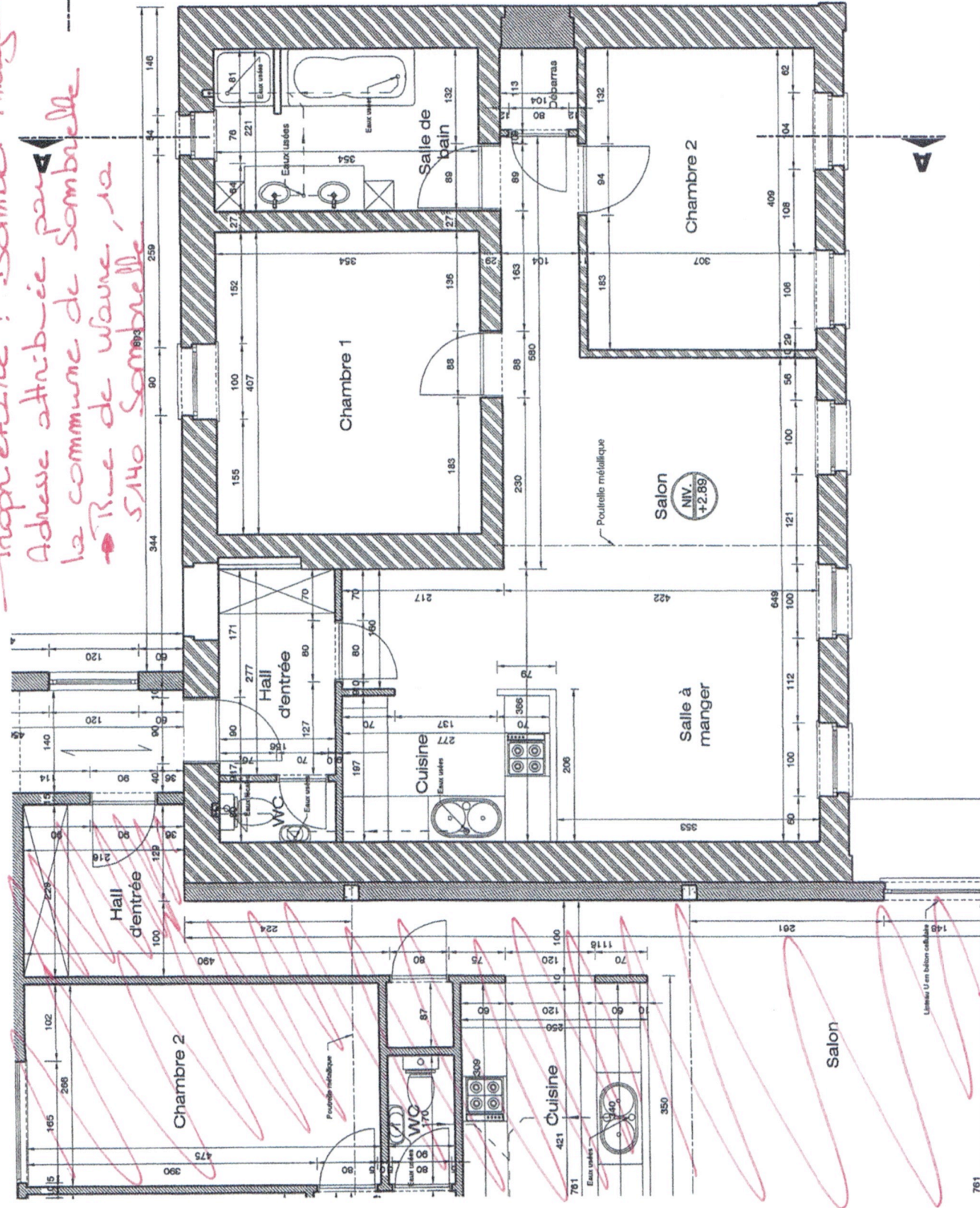


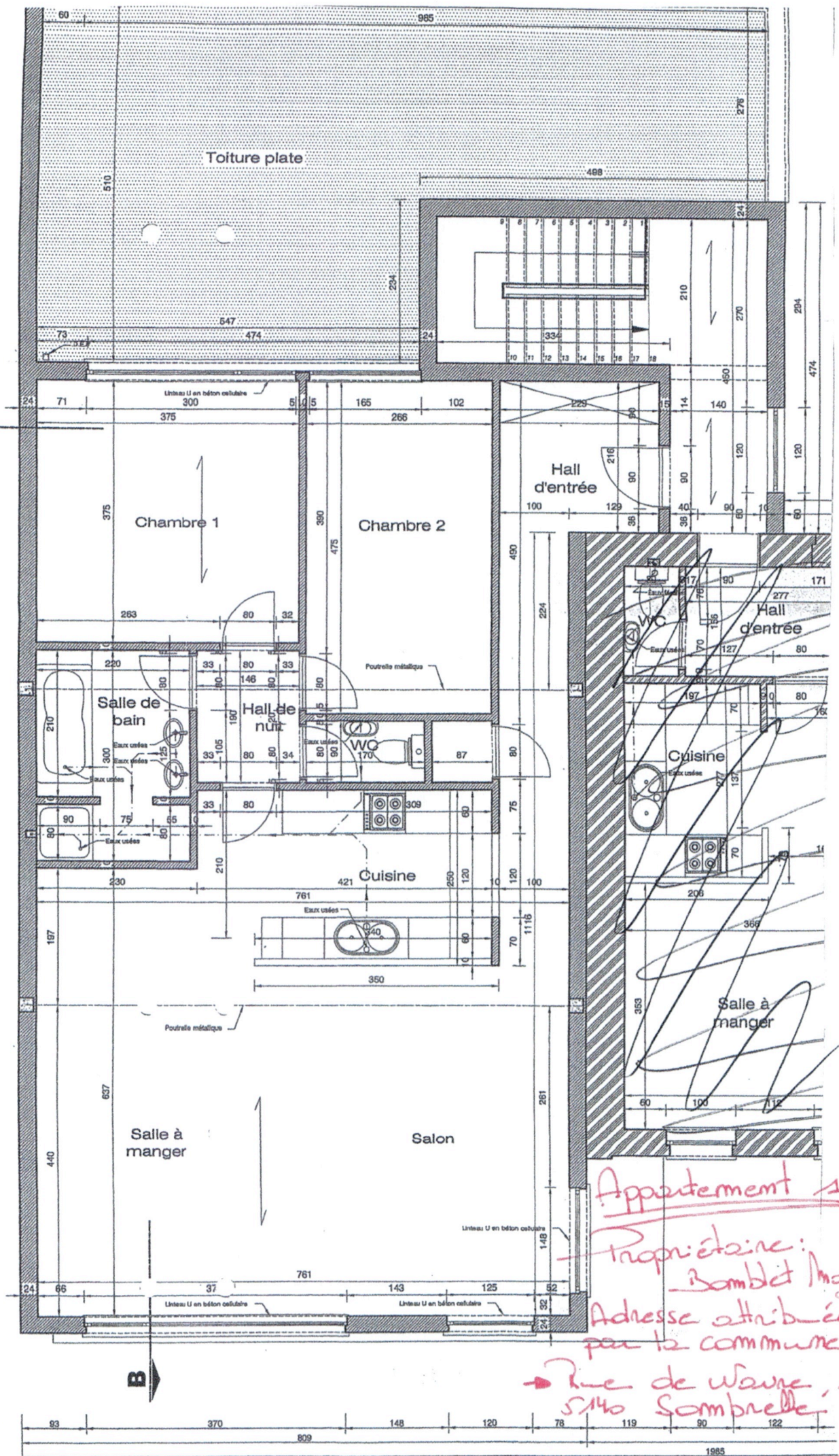
Appartement 12.

Propriétaire : Bombet Magali
Adresse attribuée pour
la commune de Sombrefe
Rue de Wanne, 12
5140 Sombrefe



! Les terminés.
Fin des travaux
± 10/2010.





BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL

BTv

Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

13-

Appart + terrasse

EAN : In
Ref. : Compteur n°: Apleu
Index :

V. ref. : _____

N. ref. : _____

RAPPORT N° : 163/11030-05**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**ADRESSE DE L'INSTALLATION : 5140 Souhèghe
de de Nielle 2^e Appartement 1^{er}PROPRIETAIRE : le Tempresse

Adresse : _____

DEMANDEUR : service inale SAAdresse : 5140 SouhègheINSTALLATEUR : rue post au n° 20Adresse : Appart 1^{er}

TVA ou CI : _____

Date du contrôle : 30/10/19 Type de contrôle : examen de conformité visite de contrôle suivant :(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) InType d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : Appart 1^{er}Début travaux : Fondations avant / après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86Raccordement : Tension 3x230 V Protection raccordement NA+40 ACâble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type B300 163AType électrode de terre : boucle / barres - piquets - conducteur horizontal Schéma TTNombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 18 ; RA : 3 Ohm ; RI tot 4 MOhm

Facteurs d'influences externes : _____

DESCRIPTION : voir les schémas

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : NéantNote - Appareils d'éclairage et de chauffage sensibles aux pannes**PROCES-VERBAL DE CONFORMITE**

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION 1 L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 30/10/2034 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15

1000 Bruxelles

Tél. 02 230 81 82

Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44

2000 Antwerpen

Tél. 03 216 28 90

Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

BTLW

EAN :

Anticom Pils

Ref. :

Bib

Compteur n° 50202498

Index :

44,4 - 42,4 kWh

Date du contrôle : 6/08/2010

Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : Appartement.

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 3x230V

Protection raccordement 36 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm²

Inter.gén. : type Δ 634/0,34

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 14

RA : 3 Ohm; RI tot 2,8 MOhm

Facteurs d'influences externes :

DESCRIPTION :

Voir schémas unifilaire et de position

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :

Néant

Note : 1) Le sectionneur de terre était nécessaire lors du contrôle (voir R_s - Rapport 163/09 1030-es)
Doit être délogé de la maison

2) R_s "Kopen" = 0,0272 (à vérifier)

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION

1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 6/08/2015 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

90/P. Willel

Le directeur,